



CONTRAT ANNUEL A FLOT 2026



Ponton PASSEPORT MORBIHAN - PORT DE FOLLEUX

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie
*En fonction des places disponibles

AVANTAGES À FLOT

12 mois à flot sur ponton

eau, électricité (fourniture d'électricité limitée à 10 ampères par prise et par bateau voir conditions contractuelles).
Emplacements bateaux habités limités. Contacter la capitainerie.

Possibilité d'hivernage à flot* dans un des ports

géré par la Compagnie des ports du Morbihan

En fonction des places disponibles entre le 23/11 et le 31/03 à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (ponton/ CM).

AVANTAGES À TERRE

Terre plein été

Emplacement à terre, ber, manutentions et remorquages gratuits, si mise à terre de plus de 3 semaines consécutives entre le 01er mai et le 30 septembre sur le terre-plein du chantier Multinautique.

Avantage soumis à conditions de places disponibles, non cumulable avec le "Bon de carénage".

Bon de carénage

Déductible d'un travail effectué sur l'un des chantiers de Folleux (8% de la facture annuelle).
Demande à effectuer auprès de la capitainerie.

Extrait des tarifs en euros TT

AVANTAGES DIVERS

Facilités de règlement

- *Contrat annuel tacitement reconductible
- *Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10.
- *Escompte de 1,5% pour les contrats signés et réglés avant le 31 janvier.
- *Chèques vacances acceptés.

Accès à tous les services du port

Sanitaires, laverie, points recyclage, codes WIFI personnels,...

AVANTAGES CROISIÈRE

Réseau Passeport Escales

Sous condition d'avis de croisière avant 12h.

*Les 2 premières nuitées offertes à chaque escales dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan.

sauf Houat et Hoëdic: 1 nuit / an hors juillet et août

* 4 nuits par an par port partenaire du réseau Passeport Escales (2 nuitées / escales)

* nuitées bonus après la réalisation d'une croisière de minimum 8 nuitées consécutives.

Détails en capitainerie.

Carte plaisance Morbihan

Mise en place d'un compte de points Nautics attribués proportionnellement aux prestations payées dans les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (hors règlement de contrat)

RESILIATION / SUSPENSION

Suspension annuelle

Possibilité de suspension de contrat de 1ans minimum à 3ans maximum.
55€ de frais de gestion et préavis de 2mois.

Suspension printemps -été

Entre le 1er juin et le 30 septembre : Remise de 2 % par semaine d'absence du port (suspension des autres avantages du contrat).
Préavis de 1 mois.

Résiliation

2 mois de préavis effectifs après réception du formulaire de demande de résiliation, sauf si signature de contrat de réservation d'emplacement dans un autre port de la Compagnie des ports du Morbihan.
Toute demande doit être adressée en capitainerie.

Monocoque	CATEGORIE	A1	A2	A3	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE
Longueur	maxi	4,99	5,49	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99	14,99	15,99	16,99	17,99	18,99	19,99	20,99	21,99	22,99	23,99	24,99	25,99	26,99	27,99	28,99	29,99
Largeur	maxi	2,00	2,15	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60	4,75	4,90	5,05	5,20	5,35	5,50	5,65	5,80	5,95	6,10	6,25	6,40	6,55	6,70	6,85	7,00
ponton Passeport Morbihan		731	825	919	1016	1119	1220	1321	1424	1529	1635	1744	1854	1968	2085	2207	2491	2791	3194	3447	3894	4181	5067	5389	5728	6084	6457	6847	8343	8949	9572	10213	10870	11544

L'OFFRE PASS-PORTS ESCALES

Une offre plus simple et plus avantageuse en 2026



+150 ports partenaires et + de 500 nuitées offertes.

Nuitées offertes en illimité* dans les 25 ports de la Compagnie des Ports du Morbihan en 2026.

*Dans la limite de 2 nuits consécutives par escale.

Exception Houat et Hoëdic : 1 nuitée offerte dans chaque port entre septembre et juin, payant en juillet et août).

Nuitées offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Ecales.

- ➔ • Suppression des regroupements de ports
- 4 nuitées offertes dans chaque port

NOUVEAU **Nuitées Bonus*** : pour toute absence déclarée en continu du 1^{er} mai au 30 septembre.

- 8 nuitées d'absence = 2 nuitées bonus
- 15 nuitées d'absence = 6 nuitées bonus

*Valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite d'1 nuitée par port.
Les nuitées doivent être déclarées et en continu.



Avec votre contrat, sous réserve de
déclaration d'avis de croisière avant 12 h
vous bénéficiez
des 2 premières nuitées d'escale offertes
dans les ports du réseau Passeport Escales*

Comment déclarer vos croisières :



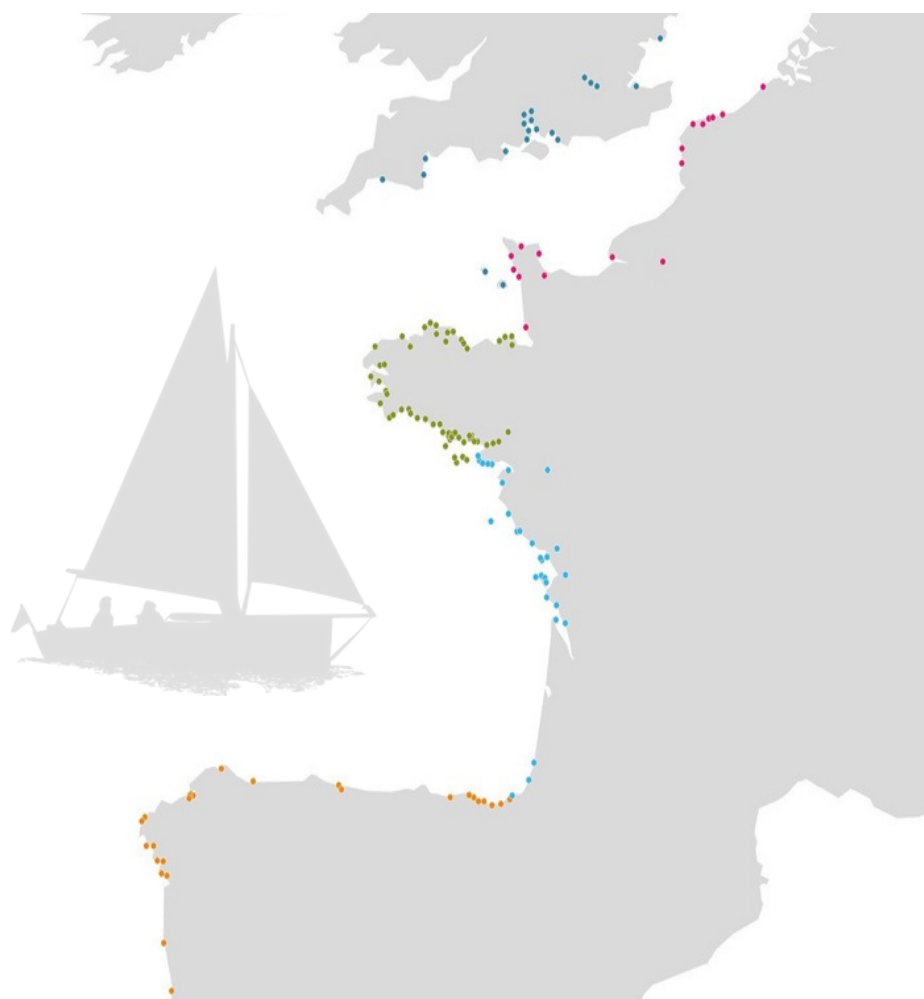
Sur l'application
« Plaisance Morbihan »



Sur le site de votre port
d'attache rubrique
« ma capitainerie numérique »



Par téléphone
02 85 52 04 54



* : Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie

** : Valide du 01/01 au 31/12 sauf du 01/07 au 31/08

GRANDE BRETAGNE	
Jersey St Heller	4
Guernsey St Peter	4
Torquay Marina	4
Brixham Marina	4
Plymouth Queen Anne's Battery	4
Hamble Mercury Yacht Harbour	4
Port Hamble Marina	4
Hamble Point Marina	4
Hamworthy Cobb's Quay Maina	4
Hythe Marina Village	4
Southampton Ocean Village Marina	4
Southampton Shamrock Quay	4
Southampton Saxon Wharf	4
Hayling Island Northney Marina	4
Hayling Island Sparkes Marina	4
Bray Marina	4
Windsor Marina	4
Chertsey Penton Hook Marina	4
Chatam Maritime Marina	4
Ipswich Woolverstone Marina	4

MANCHE ET MER DU NORD	
BELGIQUE	
KYCN Nieuwpoort	4
Royal Belgian Sailing Club	4
HAUTS DE FRANCE	
Dunkerque Marina	4
Dunkerque YC Mer du Nord	4
Gravelines	4
Port de Calais	4
Boulogne Marina	4
Etaples Sur Mer	4
SEINE MARITIME	
Le Havre	4
Rouen	4
MANCHE	
Port de Carentan	4
St Vaast La Hougue	4
Cherbourg Port Chantereyne	4
Port Diélette	4
Barneville Carteret	4
Port Bail Sur Mer	4
Granville Port de Hével	4

BRETAGNE NORD	
ILE ET VILAINE	
ST Malo Port des Sablons	4
ST Malo Port Vauban	4
CÔTES D'ARMOR	
Plouër Sur Rance	4
Port de Saint Cast	4
Pléneuf Val André Dahouët	4
Saint Brieux Port du Légue	4
Saint Quay Port D'Armor	4
Lezardrieux	4
Binic	4
Paimpol	4
Pontrieux	4
Tréguier	4
Perros Guirec Le Linkin	4
Perros Guirec Ploumanac'h	4
Trébeurden	4

FINISTERE	
Morlaix	4
Roscof	4
L'aber Wrac'h	4
Brest Le Château	4
Brest Le Moulin Blanc	4
Camaret sur Mer	4
Crozon Morgat	4
Douarnenez Port Rhu et Tréboul	4
Audierne	4
Port Lesconil	4
Loctudy	4
Combrit Sainte Marine	4
Port La Forêt	4
Concarneau	4
Névez Port Manec'h et Kerdruc	4
Moëlan Sur Mer Bélon	4
Clohars Carmoël Doëlan	4
Le Pouldu Laita	4
Le Pouldu Laita (SIVU)	4

BRETAGNE SUD	
MORBIHAN	
Larmor Plage Kernevel	illimitées
Lorient Centre	illimitées
Port Louis	illimitées
Hennebont	illimitées
Guidel	illimitées
Gavres	illimitées

Locmiquélic	illimitées
Etel	illimitées
Groix Tudy	4
Belle Île Sauzon	4
Belle Île Le Palais	4
Île Hoedic Argol et La Croix	1**
Île Houat Saint Gildas	1**
Quiberon Port Haliguen	illimitées
La Trinité Sur Mer	illimitées
Locmariaquer	4
Auray Saint Goustan	illimitées
Arradon Ports du Golfe	illimitées
Baden Port Blanc Île aux Moines	illimitées
Vannes	illimitées
Arzon Port du Crouesty	illimitées
Arzon Port Navalo	illimitées
Arzon mouillages	4
Sarzeau Saint Jacques	illimitées
Damgan Pénerf	illimitées
Arzal Camoël	illimitées
La Roche Bernard	illimitées
Folleux	illimitées
Redon	illimitées

CÔTE ATLANTIQUE	
LOIRE ATLANTIQUE	
Piriac sur mer	4
La Turballe	4
Le Croisic	4
La Baule Le Poulliguen	4
Pornichet	4
Nantes Métropole	4
Couëron	4
Erdre	4
Métropole Bélem	4
Trentemoult	4
Les Portes de l'Atlantique	4
Pornic Le Noëveillard	4
Île d'Yeu Port joinville	4

VENDEE	
ST Gilles Croix de Vie Port La Vie	4
Les Sables d'Olonne Port Olona	4
Les Sables d'Olonne Quai Garnier	4
Talmont St Hilaire Bourgenay	4
CHARENTE MARITIME	
La Rochelle Les Minimes	4
La Rochelle Le Vieux Port	4
Marans	4

Île de Ré Saint Martin	4
Île de Ré La Flotte	4
Oléron Le Château d'Oléron	4
Oléron Le Douhet et Boyarville	4
Oléron Saint Denis	4
Rochefort	4
Royan et Bonne Anse	4
Mortagne Sur Gironde	4
GIRONDE	
Verdon Sur Mer Port Médoc	4
LANDES	
Capbreton	4
PYRENES ATLANTIQUES	
Anglet Port du Brise Lames	4
Port d'Hendaye	4

ESPAGNE	
PAYS BASQUE	
Hondarribia	4
Orio	4
Getaria	4
Mutriku	4
Bermeo	4
Bilbao RC Martimo Del Abra	4
Saint Sebastien Donostia	4
Zumaia	4
ASTURIÉS	
Gijon Marina Yates	4
Puerto Deportivo de Gijon	4
GALICE	
RCN De Ribadeo	4
Marina Viviero	4
RCN La Coruna M. Real	4
CN Ria de Ares	4
CN de Sada	4
Sada Marina	4
La Corogne Marina Coruna	4
CN de Camarinas	4
Marina MUXIA	4
A Pobra do Caraminal	4
Marina Muros	4
RCN de Portosin	4
Vilanova de Arousa	4
CN de Portonovo	4
Marina Combarro	4

PORTUGAL	
Povoa de Varzim	4
Porto Atlântico	4

CONTRATS ANNUELS 2026

CONDITIONS

- Contrat annuel tacitement reconductible (disponible sur liste d'attente)
- 12 mois à flot sur ponton ou corps-mort
- Possibilité de paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

Emplacements bateaux habités limités: contacter la capitainerie pour prendre connaissances des modalités.

AVANTAGES

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, chariots d'armement
- Contrats ponton: eau, électricité (fourniture d'électricité limitée à 10 ampères par prise et par bateau voir conditions contractuelles)
- Contrat corps mort : 2 nuitées par mois au ponton (non cumulable)
- Carte Plaisance Morbihan : mise en place d'un compte de point Nautics attribués proportionnellement aux prestations payées par le client dans les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan. (hors règlement de contrat)

AVANTAGES Passeport Morbihan

- Possibilité d'hiverner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan du 23/11 au 31/03 (sous condition de contrat identique et selon disponibilités). A l'exception du port d'Hoëdic.
- Suspension Printemps/été : sur la facture annuelle suivante, réduction de 2% par semaine d'absence pour une absence minimale de 4 semaines consécutives entre le 01/04 et 30/09. Demande écrite au préalable (préavis de 2 mois)
- Contrat Corps-mort : Possibilité de passer 40 nuitées par an au ponton par période de 10 nuitées consécutives maximum. (hors mois de juin et de septembre)

Terre-plein

- **Terre-plein été** : emplacement à terre, ber, manutentions et remorquages gratuits, si mise à terre de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er mai et le 30 septembre sur le terre-plein. (demande impératif à effectuer auprès de la capitainerie) / (Avantage soumis à condition de places disponibles non cumulable avec le "Bon de carénage environnement")
- **Bon carénage environnement** : déductible d'un travail effectué sur un des chantiers de Folleux (8% de la facture annuelle) (demande impératif à effectuer auprès de la capitainerie)

Navigation

- **Passeport Escale** : Sous conditions de déclarer sa croisière avant 12h.
=> 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie.

Exception pour Houat et Hoëdic : du 1er septembre au 30 juin : 1 nuitée offerte par port

du 1er juillet au 31 août : les escales sur les îles restent payantes

=> 4 nuitées offertes par port dans plus de 170 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives. Liste des ports disponible sur votre espace client.

=> Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafond de 60 points par saison)

=> Nuitées bonus après une croisière de minimum 8 nuitées consécutives (conditions en capitainerie)



RÉSILIATION / SUSPENSION

- **Suspension annuelle** : Possibilité de suspension de contrat de 1 minimum à 3 ans maximum. 55€ de frais de gestion sont appliqués. (préavis de 2 mois)
- **Résiliation** : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire



En cas de vente du bateau, le contrat est nominatif et donc non transmissible.
A compter de la date de signature de l'acte de vente, le nouveau propriétaire ne peut bénéficier des avantages ni de la place de port de l'ancien propriétaire. Il doit donc contacter la capitainerie.